

# Gérer la paie (Formation certifiante)

6 jours + 3h de certification (45h)  
Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 02/12/2024

## À partir de 3020€ NET

Éligible au CPF - Traiter efficacement la paie

### Objectifs

- Connaître les éléments relatifs à la préparation, l'établissement et l'enregistrement comptable de la paie du personnel
- Gérer les absences Sécurité Sociale
- Calculer et contrôler les cotisations sociales
- Appliquer la régularisation progressive des tranches
- Garantir la conformité de ses bulletins de paie
- Répondre aux questions des salariés sur les détails du bulletin de paie

### Compétences visées

- Connaître les éléments relatifs à l'établissement et au contrôle de la paie
- Préparer la paie et les déclarations sociales et fiscales

### Public

Personnel du service paie, du service comptable, assistant(e) du personnel ou collaborateur du dirigeant

**Prérequis :** Avoir des connaissances de base en paie et sur tableur. Prérequis à la certification : Le certificat de compétence en entreprise est accessible à toute personne traitant ou ayant traité la paie pour le compte de son organisation, d'une entreprise cliente, au cours des 5 dernières années.

**Accessibilité :** Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.

**Délais d'accès :** L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

### Programme

Traitement des variables et constitution du salaire brut



CEL, IDC, Le Mans, Formation  
Continue  
02 43 21 58 12



Angers, Cholet, Saumur  
02 41 20 49 59



Campus CCI Mayenne, CCI  
Mayenne  
02 43 91 49 70



La Roche sur Yon  
02 51 45 32 89

## Gérer la paie (Formation certifiante)

- Règlementation générale et comparatif Légal/Conventionnel
- Vérifier régulièrement l'évolution de la réglementation sociale
- L'embauche du Salarié (les démarches et obligations)
- Les mentions obligatoires et interdites Les rubriques du bulletin de paie clarifié La durée du travail (légale, maximale)
- Les avantages en nature, (détermination et calculs)
- Calcul des primes et indemnités soumises
- Calcul des absences (diverses, maladie, maternité, accident de travail)

### Etablissement des cotisations sociales

- Calcul du plafond de la sécurité sociale Analyse des cotisations URSSAF : point de vigilance sur les lignes de cotisations dites « sensibles »
- Analyse des cotisations Retraite complémentaire obligatoire et de retraite supplémentaire facultative
- Analyse des cotisations Prévoyances complémentaires : Prévoyance lourde, Frais de santé, ... Calcul du net imposable
- Calcul des tranches de rémunérations : méthode de la régularisation progressive mensuelle
- La proratisation du plafond de la Sécurité Sociale (Entrée/Sortie en cours de mois, Absences)
- La régularisation progressive des Tranches A, B, 1 et 2
- Le Forfait Social : comment appliquer les différents taux ?

### Traitement des éléments constitutif du salaire net

- Calcul du prélèvement à la source
- Définition des frais professionnels, des titres-restaurants
- Calcul de la saisie sur salaire
- Définition des primes et indemnités non soumises
- Distinction acompte et avance

### La suspension du contrat : les arrêts maladie, maternité, paternité et Accident du Travail

- Calculer les absences en cas d'arrêt de Travail
- Le Calcul et la Gestion des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS) Brutes et Nettes
- Les IJSS et le Prélèvement à la source
- Le Versement du complément employeur
- La Subrogation et le maintien des salaires Brut ou Net

## Gérer la paie (Formation certifiante)

### La rupture du Contrat

- Les différents cas de rupture (Démission, fin de CDD, départ et mise à la retraite, licenciement, rupture conventionnelle)
- Incidences et calculs sur le dernier bulletin de paie (le Solde de tout Compte)
- Le régime fiscal et social des indemnités de rupture (limites d'exonération)

### Contrôle du bulletin


- Pointage des bases et taux
- Réintégration des excédents fiscaux et sociaux

### Dates & lieux

 10, 11, 13, 17, 18 et 21 mars 2025 + Certification le 24 mars 2025


 La Roche sur Yon

€ 3020.00

 22, 23, 24 avril, 21, 22 et 23 mai 2025 + certification le 13 juin 2025

 Angers

€ 3020.00

 12, 19, 20 mai, 11, 12 et 13 juin 2025 + certification le 27 juin 2025

 Laval

€ 3020.00

 14, 15, 16 octobre, 20, 21 et 22 novembre 2025 + certification le 18 décembre 2025

 Angers

€ 3020.00

### Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

[En savoir plus sur la certification des compétences en entreprise](#)

# Gérer la paie (Formation certifiante)



## Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

**Équipe pédagogique** : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

**Méthodes** : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur nos pages centres de formation, la présentation détaillée de nos infrastructures.&nbsp;



## Validation/Certification

### Certificat de Compétences en Entreprise



Un positionnement est réalisé en début de formation&nbsp;A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM - quizz - mise en situation ...). Épreuve sur table de 3h (proposée dans un délai de 2 à 4 semaines à l'issue de la formation) ou constitution d'un portefeuille de preuve (Le dossier doit être remis dans un délai de 1 à 3 mois à l'issue de la formation. Cette démarche peut être conduite en autonomie ou accompagnée, nous contacter) Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation. Dans le cas de formations certifiantes, à l'issue de la formation, un certificat attestant de la réussite et / ou du niveau obtenu sera délivré. La certification de compétences en entreprise (CCE)&nbsp;s'adresse à tous les profils de candidats, dans tous les secteurs d'activité. Elle permet aux salariés ou demandeurs d'emploi de faire reconnaître des compétences détenues à des fins de valorisation d'un parcours, de mobilité ou de candidature à un emploi. Délivré par CCI France, mis en œuvre par les centres agréés de formation continue des CCI, le Certificat de Compétences en Entreprise "Traiter la paie" est une reconnaissance formelle, inscrite au Répertoire Spécifique, depuis le 17.03.2021 sous le n° RS5369. Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en équivalence : Assistant(e) en ressources humaines (titre enregistré au RNCP36612) &nbsp;; Bloc de compétences 2 - Etablissement de la paie et des déclarations sociales associées



**CEL, IDC, Le Mans, Formation  
Continue**  
02 43 21 58 12



**Angers, Cholet, Saumur**  
02 41 20 49 59



**Campus CCI Mayenne, CCI  
Mayenne**  
02 43 91 49 70



**La Roche sur Yon**  
02 51 45 32 89